

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2017

Présents (25) : MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Lionel CATRAIN, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Anne-Claire ROUANET, M. Jean-Louis IMBERT, Mme Prescilia LAKEHAL, MM. François PILLARD, Paul MINSSIEUX, Mme Josiane MOMBRUN, M. Gregory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, Solange VENDITTELLI.

Pouvoirs (4) : M. Jean-Jacques RUER à M. Serge FAGES, M. Martial GILLE à Mme Céline ROTHEA, Mme Jacqueline PONE-VANHAUWAERT à M. Jean-Louis GERGAUD, M. Rémi FOURMAUX à.

Absent(s) excusé(s) (4) : Mme Élisabeth CAILLOZ, M. Ernest FRANCO, M. Matthieu CHAUVIN, Mme Marie-Hélène MARTINAUD

SECRETAIRE : M. Pierre FOUILLAND.

Ouverture de la séance à 20h30

1/ DECISIONS DU PRESIDENT SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2017

M. FAGES trouve que le compte rendu est très littéral par rapport à l'enregistrement et pense qu'il pourrait être davantage synthétisé.

M. le PRESIDENT objecte que les comptes rendus précédents étaient au contraire trop synthétiques.

Plusieurs intervenants découvrent que les réunions sont enregistrées.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3/ RAPPORTS

3.1 – ADMINISTRATION

Statuts - modification statutaire

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.2 – FINANCES

Budget primitif 2018 (dont AC et DSC 2018)

M. le PRESIDENT présente les deux agents qui ont travaillé sur la préparation de ce dossier : Frédéric Vincent et Yoann Delacourt.

M. FAGES précise qu'il y a eu quelques ajustements par rapport au DOB, mais dans le principe, la structure du budget n'a pas été changée. Il rappelle que c'est un budget primitif 2018 dans lequel il n'y a aucun reste à réaliser et aucune reprise de résultat. Ce sera vu au moment du vote du budget supplémentaire, au mois de juin.

Néanmoins, il faudra avant fin mars voter les taux des taxes. Ce budget comprend en effet des hypothèses de taux, mais ceux-ci ne sont pas votés.

DF

Il est précisé deux aspects : l'engagement de prise en charge par la CCVG des coûts liés à la GEMAPI et parallèlement, l'engagement de ne pas fiscaliser jusqu'en 2020.

M. FAGES rappelle que c'est l'engagement pris au dernier conseil. Si la CCVG ne fiscalise pas, cela veut dire que c'est elle qui prend sur son propre budget.

↳ **Mme LAKEHAL** s'étonne du montant de la partie « communication ».

M. FAGES explique que c'est dû aux documents de mi-mandat, dont le coût est estimé à 30 000 €.

↳ **M. MINSSIEUX** précise que la CCVG reprendrait les mêmes subventions pour l'Office de tourisme intercommunautaire que celles accordées à l'Office de tourisme communautaire. Et il y avait une subvention d'environ 20 000 € à la DTL, dont on n'est pas sûr qu'elle soit rajoutée.

↳ **M. FAGES** explique que l'augmentation du poste « agriculture et protection de l'environnement » est due à la prise en compte de la compétence « agriculture » dans le budget 2018.

↳ **M. le PRESIDENT** précise que la subvention d'équilibre du pôle « Centre aquatique » est de 430 k€ et que le déficit négocié était de 170 k€ ; il est rajouté le montant de la location.

↳ **M. FAGES** explique la différence des compensations par le fait qu'au démarrage, le produit de la TP, transféré en 2000, n'était que de 495 000 € par rapport à d'autres communes plus importantes. L'attribution de la compensation est partie du produit qui a été transféré par chaque commune au moment du passage en taxe professionnelle.

Mme GAUQUELIN ajoute que sa commune a des ressources naturelles qui sont utiles à tous et qui ne sont pas monnayables.

L'attribution de compensation est adoptée à l'unanimité.

M. FAGES précise que la Dotation de Solidarité Communautaire n'est pas obligatoire, contrairement à l'attribution de compensation. La DSC+ s'explique par le fait que la communauté de communes a touché des rôles complémentaires d'imposition en 2017, de 120 000 € ; il avait été décidé que, si ces rôles complémentaires n'avaient pas été intégrés au budget de la communauté de communes, ils seraient reversés aux communes. C'est également un coup de pouce aux communes.

Ces 120 000 € de rôles complémentaires sont donc redistribués aux communes suivant la même grille de répartition.

Et le montant initial de 2017 a évolué de 1,1 %.

La DSC 2018 est adoptée à l'unanimité.

↳ on constate l'augmentation significative des frais de personnel et pense qu'il serait judicieux d'avoir une vision consolidée entre les communes et la CCVG pour voir quel est l'impact réel de ces choix de mutualisation. Ce serait un bon réflexe d'avoir un outil qui permette de vérifier que les choix sont bons. La mutualisation ne fait pas forcément réaliser des économies.

M. FAGES pense que, de toute façon, il faut être attentif à l'ensemble des dépenses, qu'elles soient au niveau communal ou au niveau communautaire. Il ne faut pas raisonner la mutualisation que du point de vue du personnel parce que des économies peuvent également être générées sur la mutualisation des marchés, c'est pourquoi cela devient excessivement complexe, ensuite, de faire des comparatifs.

La mutualisation des marchés d'assurance et celle des marchés de produits ont montré que mutualiser les marchés sur trois communes permet de réaliser des économies. C'est difficile de mettre en adéquation les dépenses de personnels car il y a des personnels en plus et pas forcément en moins.

Par exemple, pour les marchés publics, une personne de la commune de Vourles a demandé sa mutation pour aller à la CCVG, mais elle ne faisait pas que des marchés publics donc Vourles a dû rebaucher quelqu'un. Cela n'a donc pas représenté une économie de personnel.

En revanche, la mutualisation des assurances, des photocopieurs et des produits d'entretien ont généré des économies de fonctionnement pour les communes.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

M. le PRESIDENT remercie M. FAGES et les services pour leur travail.

M. FAGES se félicite également du travail réalisé en commission finances. Les échanges ont permis d'aboutir à un budget consensuel.

J.F.

PLH : état récapitulatif des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs sociaux

Mme GAUQUELIN précise que, sur les dernières opérations, il y a un peu plus de réservations de logements faites, dues notamment aux désistements du Conseil départemental. La CCVG avait demandé à pouvoir augmenter son quota de réservation étant donné qu'elle donnait une garantie d'emprunt. Cette contrepartie est justifiée.

Il est demandé si la CCVG n'a jamais eu à agir en conséquence.

Mme GAUQUELIN répond que non, heureusement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement- Eco : protocole d'accord transactionnel CCVG/SLEA parcelle AS442-Chaponost

M. le PRESIDENT précise que ce dossier a été longuement travaillé entre la commune de Chaponost et la CCVG.

Après sa présentation du dossier, **Mme GALERA** ajoute que la société d'investissement a vraiment trois porteurs de projets dont les noms ont été communiqués, et l'Aderly l'a confirmé.

M. FAGES souligne que cette transaction n'a pas été évoquée en commission économique.

Mme GALERA confirme que cela a été fait après la commission économique.

M. FAGES demande si c'est obligatoire d'aller vite.

Que s'est-il passé pour l'instant entre la SLEA et le promoteur ? A-t-il acquis les terrains ?

Mme GALERA indique que la SCI 1850 attend que la convention soit vraiment signée pour pouvoir acquérir les terrains. Il s'agissait d'avoir une garantie que c'était bien de l'industrie qui allait se construire et la SCI 1850 avait besoin de cette convention pour pouvoir signer. À l'heure actuelle, elle n'est toujours pas signée.

M. FAGES demande ce qui se passerait en cas de défaillance de l'acquéreur, par rapport à la démarche de la CCVG ? S'il ne peut pas payer, par exemple, s'il ne peut pas mener la transaction à son terme ? Est-ce que cela remet en cause l'acte d'achat ?

La commune est maintenant beaucoup plus équipée en termes d'outils puisque le PLU de Chaponost est arrivé à son terme et que, maintenant, elle a des éléments qui lui permettent de faire face à un développement qui ne serait pas celui prévu.

Mme GALERA ajoute que c'est quand même une bonne issue, et pour la SLEA, et pour 1850 par rapport à la proposition de prix faite par la CCVG et la vente finale. C'est une bonne négociation des deux parties de s'assurer que la CCVG ait vraiment de la grande entreprise et la SLEA, de vendre au prix auquel elle voulait vendre.

La CCVG aurait pu aller plus loin. En fait, le prix fixé par les Domaines était un prix non seulement raisonnable, mais aussi justifié. Mme GALERA a assisté au procès malheureusement car une pièce n'a pas été fournie sinon, l'avocat en question disait que le prix était justifié et viable. La CCVG a perdu et pouvait aller en Cassation, mais la commune ne peut pas s'engager sur un montant de 2 M€ ; c'est plutôt un bon arrangement si la convention fonctionne.

M. FAGES souligne que, finalement, la préemption a permis de discuter.

M. le PRESIDENT pense que, à la sortie, les deux parties sont gagnantes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le PRESIDENT indique que beaucoup de réunions ont été tenues entre la commune de Chaponost et la CCVG, et se félicite de l'aboutissement de ce dossier pour tout le monde.

4 – DIVERS

Rendu de l'enquête CCI sur le commerce

M. le PRESIDENT rappelle que cette enquête a été demandée par les différents maires qui ont été informés. Il est prévu de faire une journée sur le commerce dans les mois qui viennent.

Mme GALERA remercie les participants de bien vouloir réserver leur soirée du 20 mars 2018 à partir de 20 heures.

Monsieur le maire de Brignais met le Briscope à disposition de la CCVG pour la présentation aux commerçants et forains des cinq communes ainsi qu'à tous les élus de la dixième enquête « consommateur » réalisée par la CCI Lyon Métropole avec un focus sur le territoire de la CCVG.

Cette dixième enquête a été réalisée sur 6 419 ménages constituant un échantillon assez représentatif.

Mme Galera est allée à Lyon voir la première présentation, qui était vraiment très intéressante. Elle a été réalisée sur un périmètre de 50 kilomètres autour de Lyon, ce qui représente 2 500 000 habitants.

Le déroulé de cette soirée est le suivant :

- ☞ Qui sont les clients des commerces ?
- ☞ D'où viennent-ils ?
- ☞ Qui sont les principaux concurrents ?
- ☞ Quelles sont aujourd'hui les principales forces et faiblesses du territoire en matière commerciale ?
- ☞ Quels sont les circuits de distribution par les habitants du territoire ?
- ☞ Quelle est la part d'intérêt dans la consommation ?

En fait, ce sera une présentation générique avec des focus pour les communes.

Mme Galera compte sur les élus pour passer l'information aux conseillers municipaux dans leur commune, et profiter de la présentation des vœux pour inviter les commerçants et les forains à venir.

L'objet de cette réunion est, pour les élus, de rappeler que la compétence « commerce » devrait voir le jour par rapport à la loi NOTRe dans les EPCI, et pour les commerçants, en tout premier lieu de leur apporter une note d'optimisme. En effet, cette enquête a montré que le commerce de proximité se porte plutôt bien, et particulièrement bien dans l'ouest lyonnais. Parfois, les commerçants ou les forains se plaignent, mais au vu de cette enquête, la fréquentation est plutôt en augmentation.

Il s'agit de montrer que les élus ont de l'intérêt pour eux, c'est pourquoi leur présence est indispensable.

Mme Mombrun va accompagner Mme Galera pour cette présentation, qui aura lieu à 20 heures. Il est prévu un accueil, une petite vidéo présentée par la CCI, l'enquête dont la présentation dure à peu près 45 minutes, et un petit pot.

M. GERGAUD ajoute que, sur Montagny, au mois d'août, une épicerie a fermé et la commune ne lui trouve pas de repreneur. Chaque fois que M. Gergaud va voir une enseigne, elle lui demande quel est le supermarché le plus proche et quand il répond qu'il est à Brignais, les repreneurs potentiels disent : « *C'est trop proche de ces supermarchés* ».

Il est souligné que le commerce se réfléchit longtemps à l'avance. C'est aussi une responsabilité d'élus, quand les communes font des constructions, de prévoir du commerce en rez-de-chaussée ou des préemptions.

M. GERGAUD pense qu'on ne peut pas comparer une commune comme Montagny ou Chaponost à Brignais. Ce sont des difficultés de terrain. Montagny est dans un triangle infernal car il est entouré de supermarchés. La petite épicerie de village ferme et ne trouve pas de repreneur ; est-ce à la commune de mettre un salarié dans une épicerie ? Après, comment faire pour les personnes âgées ?

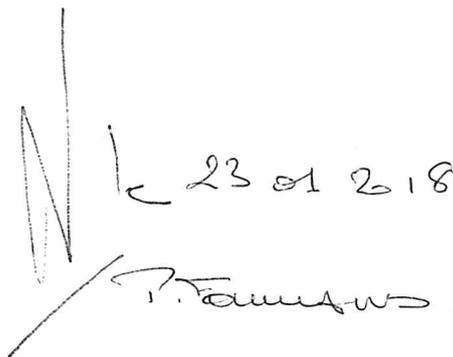
M. le PRESIDENT souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h20

Le secrétaire de séance

A Brignais, le 10 janvier 2018

The block contains a handwritten signature and date. The date is written as 'le 23 01 2018'. The signature is a cursive name, likely 'P. Fournier', written in black ink.